

DEPARTEMENT DES PYRENES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Mme BOISORIEUX Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, ayant donné procuration à Mme LACOMBE Maria, Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, ayant donné procuration à M. BELTRAN José, M. COSTE Jean-François, ayant donné procuration à M. PREHAM Anthony; Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme DUNYACH Monique, M. BORREILL Philippe ayant donné procuration à M. COSTE Michel, M. PUIGMAL Patrick, ayant donné procuration à Mme QUER Martine et Mme TORRENT Michèle, ayant donné procuration à M. PARAYRE Jean.

Absents :

Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine Conseillères municipales, M. REDONDO Simon et M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux.

Secrétaire de séance : Sandrine CAPEILLE

La foire au gras et aux volailles festives est organisée chaque année à Céret au mois de décembre.

Cet évènement, organisé conjointement avec le marché de Noël de la commune, réunit plusieurs dizaines de producteurs et se déroulera le 15 décembre 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat tripartite ci-annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat tripartite ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE